



Agence fédérale
pour la Sécurité
de la Chaîne alimentaire



La Convention antibiotique et la politique belge de lutte contre l'antibiorésistance chez les animaux



Bruxelles, 27/06/2023



Chantal Rettigner

CVO

Directrice- Direction Santé des animaux

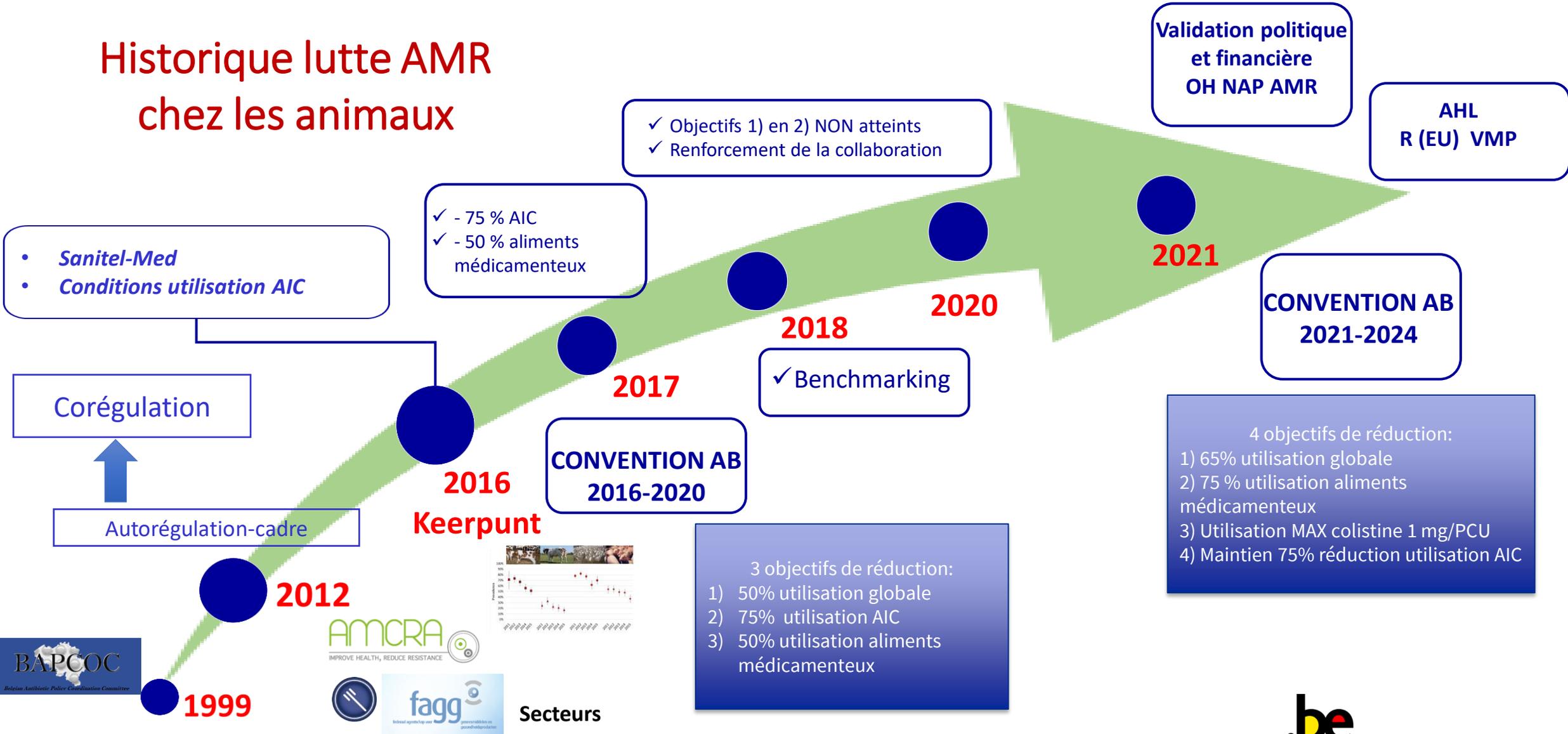
Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire



Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire



Historique lutte AMR chez les animaux



Secteurs



Agence fédérale
pour la Sécurité
de la Chaîne alimentaire



Convention antibiotiques 2021-2024

Signée 25 janvier 2021

“Parties concernées” en “Autorité”

- ✓ Ministre Clarinval (Agriculture) et Ministre Vandenbroucke (Santé publique)
- ✓ AFSCA, AFMPS, SPF SSCE
- ✓ AMCRA
- ✓ **22 parties concernées**

Objectif

Collaborer pour réduire l'utilisation de toutes les classes d'antibiotiques chez tous les animaux





Agence fédérale
pour la Sécurité
de la Chaîne alimentaire



Convention antibiotiques 2021-2024

- ✓ Objectifs stratégiques
 - ✓ Maintenir les réductions déjà obtenues (réduction 75% AIC)
 - ✓ Nouveaux objectifs à atteindre d'ici 2024
 - ✓ Utilisation globale maximale 60 mg/PCU
 - ✓ Utilisation de colistine de maximum 1 mg/PCU
 - ✓ Réduction de 75% de l'utilisation d'aliments médicamenteux contenant des AB
- ✓ Trajets de réduction par espèces/catégories animales
 - ✓ Maximum 1% d'utilisateurs en zone d'alarme (porcs, poulets de chair et veaux de boucherie)
- ✓ Encadrement des animaux de compagnie
- ✓ Objectifs opérationnels
 - Engagement des parties concernées
 - Engagement de l'autorité
- ✓ Strategische doelstellingen en engagementen Overheid geïntegreerd in het OH NAP AMR



Agence fédérale
pour la Sécurité
de la Chaîne alimentaire



Réalisations de la Convention en 2022

- ✓ Communication et information
 - ✓ Campagne de sensibilisation One health
 - ✓ Spots TV, réseaux sociaux
 - ✓ Nouveau site web
 - ✓ Matériel promotionnel (médecins, pharmaciens, vétérinaires)
 - ✓ Posters, brochures
 - ✓ Associations régionales vétérinaires, magazines et brochures associations vétérinaires





Agence fédérale
pour la Sécurité
de la Chaîne alimentaire



Réalisations de la Convention en 2022

✓ Formation et accompagnement

- ✓ Formation de coachs AB (SPF)
- ✓ Soutien de l'antimicrobial stewardship
 - ✓ Application offline du formulaire AMCRA
- ✓ AB Coaching (DGZ-ARSIA)
- ✓ Coaching antibiotiques (Belpork, Belplume)
- ✓ Formations des vétérinaires

✓ Prévention et lutte contre les infections/AMR

- ✓ Développement d'une application biosécurité volailles dans Farmfit
 - ✓ En production automne 2023
- ✓ Avis AMCRA
- ✓ Interdiction de sortie de l'exploitation de naissance des veaux < 10 jours





Agence fédérale
pour la Sécurité
de la Chaîne alimentaire



Réalisations de la Convention en 2022

- ✓ Collecte de données de l'utilisation des antibiotiques
 - ✓ Nouvelles versions
 - ✓ guide sectoriel production primaire G-040 (obligation enregistrement AB, volailles)
 - ✓ norme Belbeef (enregistrement des antibiotiques obligatoire dans AB Register/Bigame, accès des données pour les auditeurs)
 - ✓ Module veaux de boucherie Guide G-040 et cahier des charges BCV: intégration du plan en 10 points relatif à l'utilisation rationnelle des AB
 - ✓ Extension de l'utilisation de l'outil Nearly Real Time (Belpork, Belplume, Registre AB)
 - ✓ Mise à jour de l'application pour prescription électronique des aliments médicamenteux



Agence fédérale
pour la Sécurité
de la Chaîne alimentaire



Réalisations de la Convention en 2022

- ✓ Evaluation des données
 - ✓ Benchmarking
 - ✓ AMCRA
 - ✓ cahiers des charges : suivi/action des opérateurs avec utilisation +++/benchmarking défavorable
 - ✓ BelVet-SAC
 - ✓ BELMAP

- ✓ Projets de recherche et financement européens
 - ✓ VetAMRTool (SPF)
 - ✓ EU-JAMRAI 2 (European Union Joint Action on Antimicrobial Resistance) (SPF)
 - ✓ ROADMAP (DGZ)



Agence fédérale
pour la Sécurité
de la Chaîne alimentaire



Conclusions

CO-REGULATION

- ! Responsabilisation ↑
- ! Encadrement ↑
- ! Public cible ↑

OBJECTIFS

Bonne direction → diminution
AMU et AMR
Initiatives légales et
financières des autorités
Actions des parties
concernées

ONE-HEALTH

Collaboration renforcée

Merci pour votre attention!

